



# Bulletin Officiel

N°6367 Jeudi 03 Juin 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - 4

SIMPAR 5

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - AGO - 6

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGE - 9

### INFORMATIONS POST AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT - 11

### COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - 16

ENNAKL AUTOMOBILES 18

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES SANS APE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2021-1 19

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1 26

**ANNEXE I**

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

**ANNEXE II**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 03/05/2021)*

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- UGFS BONDS FUND

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- SIAME

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH», informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance, le vendredi 18 juin 2021 à 10H00 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2020 et du rapport de gestion du groupe ;
- 3- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2020;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et décision de distribution de dividendes ;
- 5- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 7- Détermination et attribution des jetons de présence 2020 aux membres du Conseil d'Administration;
- 8- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2020;
- 9- Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs ;
- 10- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.
- 11- Pouvoirs pour formalités.

2021- AS -0765

## بلاغ الشركات

### استدعاء للجلسة العامة العادية

#### الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 1082 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 14

إنّ السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 18 جوان 2021 على الساعة الرابعة مساءً بفضاء "تونس إرينا" الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة 1 - تونس، وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2020/12/31.
2. تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2020/12/31، والتقرير الخاص بالإنفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.
3. المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2020 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
4. تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2020.
5. تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2020.
6. تجديد، عند الاقتضاء، نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة.
7. تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.
8. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.
9. صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل و الإعلان.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 18 juin 2021.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour, approuve et ratifie les modalités de son organisation.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2020, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**TROISEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 et les approuvent sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, faisant apparaître un total bilan de 557 360 527DT, un total capitaux propres avant résultat de 233 989 658 DT et un bénéfice net de 30 894 344DT.
- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 968 603 076 DT, un total des capitaux propres part du groupe de 314 215 854 DT et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 33 389 210 DT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos le 31 décembre 2020 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2020 s'élevant à **30 894 344DT** comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire de 2020</b>	<b>30 894 344</b>
Résultats reportés au 31 décembre 2020 (y compris 4 163 770 dinars résultats reportés antérieurs au 01/01/2014)	70 200 869
<b>Total bénéfice distribuable avant réserve légale</b>	<b>101 095 213</b>
Capital social	65 345 762

10% capital social (plafond réserve légale)	6 534 576
Réserve légale au 31 décembre 2020	6 534 576
<b>Réserve légale supplémentaire</b>	<b>0</b>
	<b>101 095 213</b>
<b>Total Résultats reportés avant distribution (*)</b>	
<b>Prime d'émission avant distribution</b>	<b>74 228 084</b>
	<b>15 029 525</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	
<b>Total Résultats reportés après distribution</b>	<b>96 931 443</b>
<b>Prime d'émission après distribution</b>	<b>63 262 329</b>

L'assemblée décide donc de distribuer 230 millimes par action correspondant à la somme globale de 15 029 525,260 Dinars à prélever sur :

▪ Les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014 (1) :	4 163 770,000 dinars
▪ La prime d'émission (2) :	10 865 755,260
dinarsTotal :	15 029 525,260
dinars	

- (1) En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion 2014 et de l'article 47 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2018, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir de fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013 soit la distribution de dividende de 4 163 770 Dinars.
- (2) L'assemblée Générale, constatant que la prime d'émission s'élevant à 74 228 084 Dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, propose de distribuer un complément de dividende de 10 865 755 Dinars à prélever sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 63 262 329 Dinars

(\*) dont 4 163 770 dinars résultats reportés antérieurs au 01/01/2014

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2020, une somme de Cinq Mille Dinars (5 000) Net, par administrateur, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2020 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars Net, par membre et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats d'Administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat des administrateurs suivants : Mme Jalila MEZNI, Mr Mounir EL JAEIZ et Mr Chokri MEZNI pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2021, 2022 et 2023.
- Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur VincentLE GUENNOU, en tant que nouvel administrateur pour une période de trois exercices, 2021, 2022 et 2023.

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet CAF membre de PRICEWATERHOUSECOOPERS, et décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois exercices, à savoir : 2021, 2022 et 2023.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**ONZIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère à Madame Najet JEBALI, titulaire de la carte d'identité Nationale N° .....  
.....  
, tous  
pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-  
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2021.

**PREMIERE RESOLUTION :**

Au vu des circonstances actuelles de la pandémie Covid -19, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modalités et délais de convocation et de tenue de la présente assemblée conformément aux recommandations du Gouvernement et du Conseil du Marché Financier ; et exonère le Conseil d'Administration de toutes responsabilités.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et ce, comme suit :

**Article 19 : Relatif au Conseil d'Administration**

.....

« B- Les membres nommés par l'assemblée générale : composés notamment des membres indépendants et des membres représentant les actionnaires minoritaires au sens de la législation bancaire et de la réglementation du marché financier ».

**Article 21 : Relatif à la durée du mandat des administrateurs**

.....

« Conformément à la législation en vigueur, le mandat des administrateurs indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois. »

**Article 34 : Relatif à la convocation des assemblées**

« L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre National des Entreprises dans un délai de vingt et un jours (21) au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour ».

**Article 35 : Relatif au droit d'assister aux assemblées**

".....ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit"

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Comptoir National Tunisien « CNT »**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mai 2021, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ La liste des membres du Conseil d'administration.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2020, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2020, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2020. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2019 fixé à vingt-cinq mille DT brut par l'assemblée du 11/08/2020. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars brut au titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net de l'exercice 2020 qui s'élève à - 1.650.196,010 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 14.584.055,378 DT.

Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 14.008.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du lundi 26 juillet 2021 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION**

Conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du Conseil et le Président du Conseil l'ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés à l'exception de M. Khaled SELLAMI qui occupe le poste de gérant dans la société C-BôMeubles.

L'assemblée prend acte de cette information.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la cooptation de Monsieur Mohsen SELLAMI comme membre du conseil d'administrateur et décide de ratifier cette cooptation. Le mandat de monsieur Mohsen SELLAMI prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Raouf GHORBEL, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2. Le bilan après affectation du résultat :**

En Dinars

ACTIF	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>Actifs immobilisés :</b>		
Immobilisations Incorporelles	148 810,646	173 801,846
---- Amortissements	- 133 149,362	- 148 325,871
<b>Total Net</b>	<b>15 661,284</b>	<b>25 475,975</b>
Immobilisations corporelles	15 487 234,817	15 820 175,261
---- Amortissements	-8 640 383,413	-9 250 438,609
<b>Total Net</b>	<b>6 846 851,404</b>	<b>6 569 736,652</b>
Immobilisations financières	5 225 307,610	5 671 373,610
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000
<b>Total Net</b>	<b>5 218 607,610</b>	<b>5 664 673,610</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>12 081 120,298</b>	<b>12 259 886,237</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>12 081 120,298</b>	<b>12 259 886,237</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	23 028 346,662	20 967 421,539
<b>Total Net</b>	<b>23 028 346,662</b>	<b>20 967 421,539</b>
Clients et comptes rattachés	4 636 498,649	4 528 820,568
---- Provisions	-3 819 597,958	-3 827 881,078
<b>Total Net</b>	<b>816 900,691</b>	<b>700 939,490</b>
Autres actifs courants	3 875 339,015	4 702 264,156
Prov/Autres actifs courants	- 5 832,158	- 1 082,158
<b>Total Net</b>	<b>3 869 506,857</b>	<b>4 701 181,998</b>
Placement et autre	0,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	3 310 609,718	2 890 799,318
<b>Total des actifs courants</b>	<b>31 025 363,928</b>	<b>29 260 342,345</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>43 106 484,226</b>	<b>41 520 228,582</b>

En Dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves	11 744 000,000	11 168 000,000
Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Résultats reportés	5 680 788,387	4 030 592,377
Resultat affecté au compte special d'investissement	1 892 160,000	1 892 160,000
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>20 933 563,861</b>	<b>18 707 367,851</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PASSIFS NON COURANT</b>		
EMPRUNT	109 942,254	1 074 797,934
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>109 942,254</b>	<b>1 074 797,934</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 230,510	3 715 574,145
Clients et comptes rattachés	627 665,084	932 457,757
Autres passifs courants	1 734 146,828	1 489 389,765
Concours bancaires et autres passifs financiers	17 451 935,689	15 600 641,130
<b>Total des passifs courants</b>	<b>22 062 978,111</b>	<b>21 738 062,797</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>22 172 920,365</b>	<b>22 812 860,731</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS</b>	<b>43 106 484,226</b>	<b>41 520 228,582</b>

### 3. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVEST_ ISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIAL DE REVALUATION	COMPTE SPECIA D'INV STISSEMENT	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TOTAL
Solde au 31/12/2020 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	8 230 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	5 680 788,387	-1 650 196,010	19 283 367,851
Affectation du résultat 2020(AGO du 28 Mai 2021)				(576000,000)*				-1 650 196,010	1 650 196,010	(576000,000)*
Capitaux propres au 31/12/2020 après affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	7 654 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	4 030 592,377	0,000	18 707 367,851

\*Il s'agit des dividendes à distribuer

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Mohsen SELLAMI	2022	Président du conseil d'administration de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du conseil d'administration de la société STIB</li> <li>- Cogérant de la société L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR</li> <li>- PDG STRAMICA</li> <li>- Administrateur MAISON INTERBOIS</li> </ul>
Khaled SELLAMI	2022	Administrateur de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société STIB</li> <li>- Gérant de la société L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR</li> <li>- Gérant de la société C-BôMeubles</li> <li>- Directeur Général STRAMICA</li> <li>- DGA STRAMIFLEX</li> <li>- Administrateur MAISON INTERBOIS</li> </ul>
Mondher SELLAMI	2022	Administrateur de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société STIB</li> <li>- Administrateur STRAMICA</li> <li>- Directeur Général MAISON INTERBOIS</li> </ul>
Mahmoud SELLAMI	2022	Administrateur de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société STIB</li> <li>- Administrateur STRAMIFLEX</li> <li>- Administrateur MAISON INTERBOIS</li> <li>- Administrateur STRAMICA</li> </ul>

**AVIS DE SOCIETES (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

La société d'Articles Hygiéniques SAH, porte à la connaissance de ses actionnaires que compte tenu du contexte actuel de l'épidémie Covid 19 et par mesure préventive, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 10 heures hors la présence physique des actionnaires au siège de la société. Une retransmission en direct sera assurée via une plateforme dédiée sur le site de la société [www.lilas.com.tn](http://www.lilas.com.tn). Les actionnaires, préalablement enregistrés et authentifiés, pourront exercer leur droit de vote, suivre la réunion et poser leurs questions selon la démarche décrite ci-dessous.

- L'actionnaire est invité à se connecter au site de la société [www.lilas.com.tn](http://www.lilas.com.tn).
- L'actionnaire renseigne obligatoirement le formulaire d'enregistrement avec les informations suivantes:
  - Le Nom et Prénom
  - Le Numéro de sa carte d'identité ou son numéro RNE ;
  - Le nom de son intermédiaire en bourse;
  - Le nombre de titres;
  - L'adresse e-mail ;
  - Le Numéro de téléphone.
- Dès l'authentification des informations fournies par l'actionnaire, un mail lui sera adressé avec ses codes d'accès à la plateforme (login et mot de passe). Il pourra alors se connecter, consulter et télécharger les documents des assemblées, notamment le rapport sur la gestion de la société, les projets de résolutions et le bulletin spécial de vote. L'ensemble de ces documents est mis en ligne dans les délais réglementaires.
- En cas de soucis d'authentification, un mail sera adressé à l'actionnaire pour l'informer et l'assister.
- Pour toute réclamation relative à l'enregistrement, merci d'adresser un email à l'adresse suivante: [ag@lilas.com.tn](mailto:ag@lilas.com.tn)
- L'actionnaire enregistré et authentifié peut adresser ses questions par mail à l'adresse [ag@lilas.com.tn](mailto:ag@lilas.com.tn) jusqu'au 16 juin 2021.
- Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'Assemblée, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

- Les actionnaires sont invités à consulter, à travers la plateforme dédiée, les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire mis à leur disposition notamment le bulletin spécial de vote.

Ils sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée, lequel pouvoir doit parvenir au siège social de la société au plus tard le 15 juin 2021.

Le bulletin de vote peut être envoyé soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle indiquée dans le formulaire d'enregistrement.

Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Il n'est tenu compte que des votes reçus au plus tard le mercredi 16 juin 2021.

Le vendredi 18 juin 2021 à 10 heures, un lien sera disponible sur la plateforme pour assister aux assemblées.

Tout actionnaire authentifié et préalablement enregistré pourra assister aux assemblées en cliquant sur le lien.

Dates à retenir

- Ouverture des inscriptions sur le site et réception des questions : à partir du 3 juin 2021.
  - Mise en ligne des documents sur le site : 3 juin 2021.
  - Date limite d'inscription sur le site : 16 juin 2021 (à 12H00).
  - Date limite de réception des questions : 16 juin 2021.
  - Fin de réception des votes : 16 juin 2021.
  - Réponses aux questions des actionnaires : séance tenante le 18 juin 2021.
  - Date de la tenue de l'AGO 2021 : 18 juin 2021 à partir de 10h00.
- 
- Pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement des actionnaires sur la plateforme, Merci d'adresser un email à l'adresse suivante: [ag@lilas.com.tn](mailto:ag@lilas.com.tn).
  - Les questions écrites relatives aux assemblées générales sont adressées par mail à l'adresse: [ag@lilas.com.tn](mailto:ag@lilas.com.tn) au plus tard le 16 juin 2021.
  - Pour tout support technique le jour de l'assemblée générale, une hotline sera mise à la disposition des actionnaires.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

**Siège social :** Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :12

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions ENNAKL Automobiles et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 15-05-2021.

Il est à rappeler que le contrat de liquidité d'ENNAKL Automobiles est entré en vigueur le 15-05-2020. Il était composé de 300 000 titres ENNAKL Automobiles et de 3 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 15-05-2021, ce contrat est composé de 469 108 titres ENNAKL Automobiles et de 1 243 356.659 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'ENNAKL Automobiles vont mettre en œuvre à compter du 03-06-2021 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions ENNAKL Automobiles et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 150 000 titres ENNAKL Automobiles et de et de 1 500 000 dinars de liquidité.

---

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2021- AS -0771

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**البنك الوطني الفلاحي**  
**Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

*Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis*

*Identifiant unique : 123L*

*Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152*

**Emission d'un « Emprunt Obligatoire Subordonné BNA 2021-1 »  
de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le 09/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 06/05/2021 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

**Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :**

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,8% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

**Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :**

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,1% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
D	7 ans dont 2 ans de grâce	9,3% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

## 2. Renseignements relatifs à l'émission

### ➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 70 millions de dinars divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### ➤ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 31/05/2021 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 04/06/2021. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 70MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 09/06/2021 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### ➤ But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres** : Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/06/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **04/06/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie C exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie D exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,3% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et C et à la troisième année pour la catégorie B et D. L'emprunt sera amorti en totalité le **04/06/2026** pour la catégorie A et C et le **04/06/2028** pour la catégorie B et D.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04 juin** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/06/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **04/06/2022** pour la catégorie A et C et le **04/06/2024** pour la catégorie B et D.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,8% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,1% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,3% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'avril 2021, qui est égale à 6,448%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,698%** pour la catégorie **A**, de **8,948%** pour les catégories **B** et **C**, **9,198%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C** et **2,75%** pour la catégorie **D**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A et C;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B et D.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A et C;
- 5 ans pour la catégorie B et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- 2,701 années pour les catégories A ;
- 4,196 années pour la catégorie B ;
- 2,687 années pour la catégorie C ;
- 4,159 années pour la catégorie D.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

→ **Rang de créance** : En cas de liquidation de la BNA, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang** : La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**BIAT**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**

**Emission d'un Emprunt Obligatoire Subordonné  
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à  
120 000 000 DT  
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

**Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :**

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

**Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :**

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,85% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)

Le Président du CMF

**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	203,113	203,094		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,685	138,687		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,981	115,995		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,216	124,220		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,382	121,396		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,948	119,968		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,539	116,554		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,415	47,419		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,841	33,845		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,694	114,711		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,897	17,900		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,921	127,934		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,185		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,732	121,752		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,843	11,837		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	170,080	170,335		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,799	11,801		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,955	96,955		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,893	1,893		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,418	64,424		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,596	135,442		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	107,093	106,782		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,891	107,906		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,990	141,722		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	539,348	538,652		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,550	139,584		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	173,387	173,302		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,184	95,172		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,650	127,552		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	172,329	171,833		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,279	151,942		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,021	22,941		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,776	90,680		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2221,166	2221,285		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	131,356	130,985		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	223,704	223,150		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En dissolution	En liquidation		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,979	2,980		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,673	2,674		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,851	66,558		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,279	1,282		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,295	1,293		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,245	1,245		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,223	1,223		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,943	116,004		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1203,070	1199,470		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,706	13,740		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,376	10,362		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	91,349	91,050		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,892	106,905
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	99,044	99,056
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,900	109,914
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	101,829	101,844
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	103,341	103,337

58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	106,645	106,652
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,242	103,256
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,528	100,541
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,337	104,343
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,730	103,745
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,458	105,474
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	103,711	103,721
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	102,879	102,890
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,243	102,257
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,067	102,080
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	100,974	100,988
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	104,851	104,862
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,464	101,475
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,394	100,406
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	104,932	104,943
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,867	100,878
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,660	106,663
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,201	103,166
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	105,636	105,629
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,545	107,539
<b>SICAV MIXTES</b>								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,170	65,016
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,084	92,996
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,766	17,758
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	297,067	296,616
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2257,922	2260,827
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,670	70,593
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,874	54,823
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,087	106,043
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,703	11,677
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	13,952	13,917
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,088	16,044
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,970	13,953
90	BNA CROISSANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	143,560	143,566
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,705	9,683
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	100,497	100,320
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,317	78,264
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	79,046	79,000
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	98,912	99,093
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,641	94,180
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,368	10,323
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	101,439	101,005
99	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	148,174	147,455
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	106,611	106,582
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,370	117,938
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	122,240	121,328
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	198,291	196,268
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	181,789	179,520
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	172,206	169,203
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,809	23,702
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,110	137,684
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	157,893	156,720
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5517,353	5511,626
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5695,043	5695,758
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,540	90,033
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4698,159	4688,882
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,386	10,390
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	171,459	165,203
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	10978,444	10972,791
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	126,222	126,150

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Star- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2020

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **5 486 768 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **250 671 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2020, le ratio de liquidité et quasi-liquidités du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 27,66% du total des actifs se situant ainsi en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 31 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING**  
**Amine ABDERRAHMEN**

**BILAN AU 31/12/2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>5-1</b>	<b>3 110 417</b>	<b>3 190 320</b>
Titres OPCVM		214 718	214 758
Obligations et valeurs assimilées		2 895 699	2 975 562
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5-2</b>	<b>2 409 604</b>	<b>1 391 143</b>
Placements monétaires		1 736 285	1 144 475
Disponibilités		673 319	246 668
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 520 021</b>	<b>4 581 463</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>5-3</b>	<b>14 533</b>	<b>14 580</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>5-4</b>	<b>18 720</b>	<b>12 478</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>33 253</b>	<b>27 058</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>5-5</b>	<b>4 819 161</b>	<b>4 137 470</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>667 607</b>	<b>416 936</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		416 936	213 460
Sommes distribuables de l'exercice		250 671	203 476
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 486 768</b>	<b>4 554 405</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 520 021</b>	<b>4 581 463</b>

## ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>5-6</b>	<b>195 463</b>	<b>173 121</b>
Dividendes		8 767	8 509
Revenus des obligations et valeurs assimilés		186 696	164 612
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>5-7</b>	<b>98 496</b>	<b>113 871</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>293 959</b>	<b>286 992</b>
Charges de gestion des placements	5-8	60 708	59 864
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>233 251</b>	<b>227 129</b>
Autres charges	5-9	17 443	17 066
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>215 808</b>	<b>210 062</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		34 863	(6 587)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>250 671</b>	<b>203 476</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 863)	6 587
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 223	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(41)	72
Frais de négociation de titres		(180)	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>235 810</b>	<b>223 564</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>235 810</b>	<b>223 564</b>
Résultat d'exploitation	215 808	210 062
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 223	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(41)	72
Frais de négociation de titres	(180)	0
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>696 552</b>	<b>(716 058)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 230 470	7 171 230
- Régularisation des sommes non distribuables	451 824	379 477
- Régularisation des sommes distribuables	132 348	134 177
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 634 240)	(7 844 760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(386 365)	(415 418)
- Régularisation des sommes distribuables	(97 485)	(140 764)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>932 362</b>	<b>(492 495)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	4 554 405	5 046 900
En fin de l'exercice	5 486 768	4 554 405
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	412 442	479 795
En fin de l'exercice	472 065	412 442
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>11,623</b>	<b>11,043</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,25%</b>	<b>4,98%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**1. PRESENTATION DU FONDS**

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **3 110 417 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 725 599</b>	<b>2 895 699</b>	<b>52,78%</b>
BTA 6% 10-2023	250	232 700	245 800	4,48%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	510 231	9,30%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	201 247	3,67%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	301 757	5,50%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	305 012	5,56%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	207 170	3,77%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	248 178	4,52%
EO ATL 2016-1	1 500	30 000	30 932	0,56%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	264 482	4,82%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2 A	2 000	80 000	84 078	1,53%
EO HL 2016-02A	1 000	20 000	20 114	0,37%
EO TLS 2015-1 B	400	16 000	16 636	0,30%
EO TLS 2015-1 B	1 750	70 000	72 782	1,33%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	16 000	16 810	0,31%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	24 000	25 550	0,47%
EO WIFAK 2019-1 B	1 500	120 000	125 109	2,28%
EO ATTIJARI LEASING 2016-01	3 750	211 703	219 811	4,01%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>214 953</b>	<b>214 718</b>	<b>3,91%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 027	214 953	214 718	3,91%
<b>TOTAL</b>		<b>2 940 552</b>	<b>3 110 417</b>	<b>56,69%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>3 031 849</b>	<b>113 110</b>	<b>45 361</b>	<b>3 190 320</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	282 270			282 270	
Titres OPCVM					
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	(373 567)			(373 567)	(41)
Titres OPCVM					
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés			15 749	15 749	
Titres OPCVM					
<b>Variation des intérêts courus</b>		(4 355)		(4 355)	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>2 940 552</b>	<b>108 755</b>	<b>61 110</b>	<b>3 110 417</b>	<b>(41)</b>

## Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **2 409 604 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>1 727 533</b>	<b>1 736 285</b>	<b>31,64%</b>
CONTRAT MOUDHARBA Best Lease 90 jours à échéance le 29-03-2021 au taux de 7,13%	200	200 000	200 094	3,65%
CONTRAT MOUDHARBA Best Lease 90 jours à échéance le 17-01-2021 au taux de 8%	250	250 000	253 244	4,62%
Compte à Terme STB 90 jours à échéance le 29-03-2021 au taux de 7,13%	400	400 000	400 188	7,29%
Billet de Trésorerie ECOMAT SA 90 jours à échéance le 17-03-2021 au taux de 11%	1	145 942	146 599	2,67%
Billet de Trésorerie SACEM SA 60 jours à échéance le 16-01-2021 au taux de 14%	1	344 959	348 723	6,35%
Pensions livrées Attijari Bank 30 jours à échéance le 19-01-2021 au taux de 6,2%- 231 BTA 6,9% à échéance le 9 Mai 2022	1	240 651	241 153	4,40%
Pensions livrées Attijari Bank 30 jours à échéance le 26-01-2021 au taux de 6,2%- 140 BTA 6,9% à échéance le 9 Mai 2022	1	145 981	146 286	2,66%
<b>Disponibilités</b>			<b>673 319</b>	<b>12,27%</b>
Banque			673 319	12,27%
<b>TOTAL</b>			<b>2 409 604</b>	<b>43,91%</b>

## Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	13 212	13 255
Rémunération du dépositaire	1 321	1 325
<b>Total</b>	<b>14 533</b>	<b>14 580</b>

**Note 5-4 : Autres créiteurs divers**

Les autres créiteurs divers au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	367	367
Rémunération du commissaire aux comptes	18 353	11 881
Retenue à la source	0	230
<b>Total</b>	<b>18 720</b>	<b>12 478</b>

**Note 5-5 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2019**

Montant	4 137 470
Nombre de parts	412 442
Nombre de copropriétaires	21

**Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	4 230 470
Nombre de parts émises	423 047
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

**Rachats effectués**

Montant en nominal	3 634 240
Nombre de parts rachetées	363 424
Nombre de copropriétaires sortants	1

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 223
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(41)
Régularisation des sommes non distribuables	65 458
Frais de négociation de titres	(180)

**Capital au 31/12/2020**

Montant	4 819 161
Nombre de parts	472 065
Nombre de copropriétaires	24

**Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	186 696	164 612
Revenus des titres OPCVM	8 767	8 509
<b>Total</b>	<b>195 463</b>	<b>173 121</b>

**Note 5-7 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Revenus des autres comptes à terme	13 921	36 466
Revenus des billets de trésorerie	61 546	57 605
Revenus des pensions livrées	22 058	
Revenus des certificats de dépôt	0	18 704
Revenus du compte de dépôt	971	1 096
<b>Total</b>	<b>98 496</b>	<b>113 871</b>

**Note 5-8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Rémunération du gestionnaire	55 189	54 421
Rémunération du dépositaire	5 519	5 442
<b>Total</b>	<b>60 708</b>	<b>59 864</b>

**Note 5-9 : Autres charges**

Les autres charges de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Redevance CMF	4 637	4 579
Rémunération du commissaire aux comptes	12 056	12 056
Impôts & Taxes	60	60
Services bancaires et assimilés	689	371
<b>Total</b>	<b>17 443</b>	<b>17 066</b>

## 6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2020</u>	<u>Exercice</u> <u>2019</u>	<u>Exercice</u> <u>2018</u>	<u>Exercice</u> <u>2017</u>	<u>Exercice</u> <u>2016</u>
Revenus des placements	0,623	0,696	0,676	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,129)	(0,145)	(0,151)	(0,125)	(0,109)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,494</b>	<b>0,551</b>	<b>0,526</b>	<b>0,392</b>	<b>0,306</b>
Autres charges	(0,037)	(0,041)	(0,032)	(0,016)	(0,024)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,457</b>	<b>0,510</b>	<b>0,494</b>	<b>0,376</b>	<b>0,282</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,074	(0,016)	(0,049)	0,029	0,220
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,531</b>	<b>0,493</b>	<b>0,445</b>	<b>0,405</b>	<b>0,502</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,043	0,033	0,030	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,000)	0,000	0,006	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	(0,000)	0,000	0,000	0,000	(0,001)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,500</b>	<b>0,543</b>	<b>0,530</b>	<b>0,401</b>	<b>0,292</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	(0,002)	(0,006)	0,003	0,004
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,049</b>	<b>0,031</b>	<b>0,030</b>	<b>0,028</b>	<b>0,014</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,405	0,502	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11,623</b>	<b>11,043</b>	<b>10,519</b>	<b>10,448</b>	<b>10,517</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,21%	1,25%	1,51%	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,36%	0,32%	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,30%	4,38%	4,91%	4,05%	2,68%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>5 020 586</b>	<b>4 800 653</b>	<b>4 814 507</b>	<b>4 582 114</b>	<b>4 013 854</b>

## **6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire**

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 55 189 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 5 519 DT.

## **Avis de Sociétés**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Khaled MNIF.

**Groupe SIAME**  
**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Actifs	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		6 503 812	5 500 483
moins : amort immob incorporelles		(2 133 216)	(2 037 802)
	<b>1.1</b>	<b>4 370 596</b>	<b>3 462 681</b>
Ecart d'acquisition		1 930 587	1 930 587
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 930 587)	(1 859 996)
	<b>1.2</b>	<b>(0)</b>	<b>70 591</b>
Immobilisations corporelles		43 543 489	42 367 487
moins : amort immob corporelles		(32 069 886)	(30 160 316)
	<b>1.3</b>	<b>11 473 603</b>	<b>12 207 171</b>
Immobilisations financières		507 115	564 397
moins : provisions immob financières		(294 710)	(385 910)
	<b>1.4</b>	<b>212 406</b>	<b>178 487</b>
Autres actifs non courants	<b>1.4</b>	78 358	131 791
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1</b>	<b>16 134 962</b>	<b>16 050 721</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2</b>		
Stocks		18 060 350	22 251 231
moins: provisions sur stocks		(1 470 715)	(1 406 592)
	<b>2.1</b>	<b>16 589 635</b>	<b>20 844 639</b>
Clients et comptes rattachés		24 689 756	22 817 727
moins: provisions sur clients		(4 242 402)	(3 890 601)
	<b>2.2</b>	<b>20 447 354</b>	<b>18 927 126</b>
Autres actifs courants		6 701 174	4 848 381
moins: provisions sur AAC		(720 811)	(705 825)
	<b>2.3</b>	<b>5 980 363</b>	<b>4 142 557</b>
Placements et autres actifs financiers		224 421	224 488
moins: provisions sur les placements		(6 593)	(6 593)
	<b>2.4</b>	<b>217 828</b>	<b>217 894</b>
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>2.5</b>	5 860 562	3 870 564
<b>Total des actifs courants</b>		<b>49 095 741</b>	<b>48 002 780</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>65 230 703</b>	<b>64 053 501</b>

**Groupe SIAME**  
**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		12 495 000	11 818 640
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>26 535 000</b>	<b>25 858 640</b>
Résultat consolidé - Part du Groupe		1 676 521	2 558 365
<b>Total des capitaux propres après résultat consolidé</b>		<b>28 211 521</b>	<b>28 417 006</b>
Intérêt des minoritaires		97 791	279 334
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4</b>		
Crédit à moyen et long terme	4.1	1 619 054	1 838 363
Provisions pour risques et charges	4.2	240 971	257 686
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 860 025</b>	<b>2 096 049</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>5</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 746 426	11 296 841
Autres passifs courants	5.2	7 467 734	4 308 065
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	16 847 205	17 656 207
<b>Total des passifs courants</b>		<b>35 061 366</b>	<b>33 261 113</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>36 921 391</b>	<b>35 357 162</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>65 230 703</b>	<b>64 053 501</b>

**Groupe SIAME**  
**Etat de résultat consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Revenus	6	53 474 669	58 615 122
Production immobilisée		408 619	865 414
Autres produits d'exploitation		69 695	96 086
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>53 952 982</b>	<b>59 576 622</b>
Variation de stock des PF et des encours		(4 795 741)	3 354 242
Achats d'approvisionnements consommés	7	(29 296 944)	(42 473 908)
Charges de personnel	8	(9 491 802)	(8 925 526)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 678 324)	(2 593 012)
Autres charges d'exploitation	9	(3 605 334)	(3 808 351)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 084 837</b>	<b>5 130 066</b>
Charges financières nettes	10	(2 277 081)	(2 584 009)
Produits des placements		8 023	30 119
Autres gains ordinaires		370 153	572 861
Autres pertes ordinaires		(137 448)	(157 337)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2 048 484</b>	<b>2 991 699</b>
Impôt sur les bénéfices		(633 443)	(824 676)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT</b>		<b>1 415 041</b>	<b>2 167 023</b>
<b>Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 415 041</b>	<b>2 167 023</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>1 415 041</b>	<b>2 167 023</b>
Résultat du Groupe		1 676 521	2 558 365
Résultat Hors Groupe		(261 480)	(391 342)

(\*) retraité pour les besoins de comparaison

**Groupe SIAME**  
**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		1 415 041	2 167 023
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 397 645	2 938 748
Variation des:			
- stocks		4 172 455	3 801 589
- créances	-	1 598 232	605 445
- autres actifs	-	532 098	1 704 865
- fournisseurs et autres dettes	-	781 349	5 957 618
- Résorption subvention d'investissement	-	22 870	23 813
- Charges financières nettes		121 269	236 318
- Plus ou moins values de cession	-	11 214	424 389
- Plus ou moins values de cession Titres		-	-
<b>FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>11.1</b>	<b>6 723 345</b>	<b>5 048 168</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp	-	2 426 967	4 327 898
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		193 000	594 320
Encaissements / acquisitions d'immobilisations financières		94 023	16 752
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières	-	57 197	63 923
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants	-	38 724	157 626
Encaissements / autres valeurs immobilisées		31 642	36 837
Décaissements / autres valeurs immobilisées	-	60 300	41 666
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>11.2</b>	<b>- 2 264 523</b>	<b>- 3 943 204</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Variation/ capitaux propres		384 649	113 357
Subvention d'investissements		-	-
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	-	975 481	1 248 199
Variations des emprunts (MT)	-	542 062	257 633
Dividendes et autres distributions	-	2 199 971	2 105 763
Constitution de société		-	-
Augmentation du capital		-	50 000
<b>FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>11.3</b>	<b>- 3 332 865</b>	<b>- 951 840</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>			
		<b>1 125 957</b>	<b>153 124</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>			
		<b>- 2 323 440</b>	<b>- 2 476 564</b>
<b>TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>			
		<b>- 1 197 483</b>	<b>- 2 323 440</b>

## **1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"**

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 9 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

## **2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **2.1- PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

### **2.2- METHODE D'EVALUATION**

#### **- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

#### **- ECART D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

#### **- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

#### **- LE PORTEFEUILLE DES TITRES**

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2020, pour les titres cotés à la BVMT.

#### **- LES STOCKS ET ENCOURS**

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

#### **- PRISE EN COMPTE DES REVENUS**

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

#### **- CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE**

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2020. La différence est passée en résultat de l'exercice.

### **3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

#### **3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

#### **3.2- METHODES DE CONSOLIDATION**

##### **\* INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégagant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

#### **\* INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

#### **\* LA MISE EN EQUIVALENCE**

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

### **4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS**

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

#### **4.2- INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

#### **4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

##### **\* L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **\* LE GOODWILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n° 38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n° 38.

#### **4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT**

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2020 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

#### **4.5- RESERVES CONSOLIDEES**

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

#### **4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

#### 4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

#### 4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «immobilisations corporelles». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

### 5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SITEL	59,77%	59,77%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	59,77%	59,77%	IG	IG
ELECTRICA	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	80,00%	80,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOOTALU	81,47%	81,47%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	81,43%	81,43%	IG	IG
IAT	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	50,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	25,50%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	47,50%	47,50%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent comme suit :

#### ❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

#### ❖ SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme de la « SIAME ».

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1985. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

- ***SOCIETE I@T***

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 800 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

- ***SOCIETE MEDIKA-TECH SARL***

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

- ***SOCIETE I@T Europe***

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

## NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 16 134 962 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2020	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	6 503 812	- 2 133 216	-	4 370 596
Ecarts d'acquisition	1 930 587	- 1 930 587	-	0
Immobilisations corporelles	43 543 489	- 32 069 886	-	11 473 603
Immobilisations financières	507 115	-	- 294 710	212 406
Autres actifs non courants	78 358	-	-	78 358
<b>Total</b>	<b>52 563 361</b>	<b>- 36 133 689</b>	<b>- 294 710</b>	<b>16 134 962</b>

### 1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 4 370 596 TND au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2020	Cumul amort. 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Investissement de recherche et de développement	574 557	- 565 345	9 212
Concessions, marques, brevets et licences	1 025 478	- 443 618	581 859
Logiciels	658 043	- 1 120 602	- 462 559
Site web	9 610	- 3 651	5 959
Activités de développement en cours	4 236 124	-	4 236 124
<b>Total</b>	<b>6 503 812</b>	<b>- 2 133 216</b>	<b>4 370 596</b>

### 1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 930 587 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
SITEL	2000	402 346	20%	- 402 346	-
CONTACT	1998	- 13 813	100%	- 13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	- 21 500	-
ELECTRICA	2009	17 933	20%	- 17 933	-
ELECTRICA	2011	- 120 019	100%	- 120 019	-
CONTACT	2012	314 975	20%	- 314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	- 219 982	-
SITEL	2014	- 11 021	100%	- 11 021	-
CONTACT	2014	349 990	20%	- 349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	- 428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	- 249 982	- 0
TOUTALU	2017	176 470	20%	- 70 588	-
<b>Total</b>		<b>1 930 587</b>		<b>- 1 930 587</b>	<b>0</b>

### 1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 11 473 603TND au 31 décembre 2020, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2020	Cumul amort. 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Terrain	946 702	-	946 702
Constructions	8 469 737	- 5 166 624	3 303 112
Matériels & outillages	24 770 743	- 19 802 064	4 968 680
Mat de transport	2 058 497	- 1 717 903	340 595
MMB	1 904 950	- 1 579 545	325 405
Agencements & aménagements	3 089 797	- 2 308 577	781 220
Immobilisations prises en leasing	1 940 061	- 1 489 659	450 402
Immobilisations chez les tiers	9 564	- 5 514	4 050
Immobilisations encours	353 437	-	353 437
<b>Total</b>	<b>43 543 489</b>	<b>- 32 069 886</b>	<b>11 473 603</b>

### 1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 212 405TND au 31 décembre 2020, se détaille ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2019		VCN 31/12/2019	Situation 31/12/2020		VCN 31/12/2020
	Valeur	Provision		Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
CELEC	88 000	(88 000)	-	-	-	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
ACTIONS ELECTROSTAR	-	-	-	-	-	-
ACTIONS STEQ	-	-	-	-	-	-
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	617	-	617
<b>Titres de participation</b>	<b>304 880</b>	<b>(304 263)</b>	<b>617</b>	<b>216 880</b>	<b>(216 263)</b>	<b>617</b>
Prêts	37 098	(3 200)	33 898	37 017	-	37 017
Emprunt national	4 800	-	4 800	800	-	800
Cautionnements	217 619	(78 447)	139 172	252 419	(78 447)	173 972
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>259 517</b>	<b>(81 647)</b>	<b>177 870</b>	<b>290 235</b>	<b>(78 447)</b>	<b>211 788</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>564 397</b>	<b>(385 910)</b>	<b>178 487</b>	<b>507 115</b>	<b>(294 710)</b>	<b>212 406</b>

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

## 1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 78 358 TND à la clôture de l'exercice 2020 contre 131 791 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

## NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 49 095 741TND au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	18 060 350	- 1 470 715	16 589 635
Clients et comptes rattachés	2.2	24 689 756	- 4 242 402	20 447 354
Autres actifs courants	2.3	6 701 174	- 720 811	5 980 363
Placements et autres actifs financiers	2.4	224 421	- 6 593	217 828
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	5 860 562	-	5 860 562
<b>Total</b>		<b>55 536 262</b>	<b>- 6 440 522</b>	<b>49 095 741</b>

## 2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2020 à 16 589 635 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Stock SIAME	12 402 584	16 103 690	- 3 701 106
Provision pour dépréciation stock SIAME	- 1 242 900	- 1 207 573	- 35 327
Stock SITEL	160 871	331 457	- 170 586
Provision pour dépréciation stock SITEL	- 4 929	- 4 929	-
Stock CONTACT	2 215 333	2 417 846	- 202 513
Provision pour dépréciation stock CONTACT	- 134 059	- 105 263	- 28 796
Stock ELECTRICA	1 332 046	1 824 503	- 492 457
Provision pour dépréciation stock ELECTRICA	- 88 826	- 88 826	-
Stock TOUTALU	1 690 798	1 572 495	118 303
Stock SIAME Internationale	-	1 241	- 1 241
Stock Travaux en cours IAT	195 624	-	195 624
Stock MEDIKATECH	63 095	-	63 095
<b>Total</b>	<b>16 589 635</b>	<b>20 844 639</b>	<b>- 4 255 004</b>

Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2019 et 2020 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « ELECTRICA », « TOUTALU » et « SITEL » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

## 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevant à 20 447 354 TND au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Clients ordinaires	18 070 200	17 247 218	822 982
Clients, retenues de garantie	-	-	-
Clients, effets à recevoir	1 672 055	783 781	888 273
Clients douteux	4 947 501	4 786 728	160 773
<b>Total brut</b>	<b>24 689 756</b>	<b>22 817 727</b>	<b>1 872 029</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 4 242 402	- 3 890 601	- 351 800
<b>Total net</b>	<b>20 447 354</b>	<b>18 927 126</b>	<b>1 520 228</b>

## 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2020 à 5 980 363TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Etat, impôts et taxes actif	2 983 634	3 007 765	- 24 131
Actif d'impôt différé	75 307	-	75 307
Avances et acomptes au personnel	107 986	159 318	- 51 332
Avances et acomptes fournisseurs	1 106 184	354 719	751 465
Fournisseurs RRR à obtenir	-	298 007	- 298 007
Débiteurs divers	1 843 280	712 910	1 130 370
Charges constatées d'avance	489 035	254 558	234 478
Produits à recevoir	95 747	61 105	34 642
<b>Total brut</b>	<b>6 701 174</b>	<b>4 848 381</b>	<b>1 852 793</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 720 811	- 705 825	- 14 987
<b>Total net</b>	<b>5 980 363</b>	<b>4 142 557</b>	<b>1 837 806</b>

## 2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 217 828TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	224 421	- 6 593	217 828
<b>Total</b>	<b>224 421</b>	<b>- 6 593</b>	<b>217 828</b>

## 2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 5 860 562 TND au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Banques et Caisses	3 699 734	-	3 699 734
Valeurs à l'encaissement	2 160 827	-	2 160 827
<b>Total</b>	<b>5 860 562</b>	<b>-</b>	<b>5 860 562</b>

### NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres consolidés s'élevant à 28 309 312 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	12 495 000	11 818 640	676 360
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>26 535 000</b>	<b>25 858 640</b>	<b>676 360</b>
Résultat consolidé - Part du groupe	1 676 521	2 558 365	- 881 844
Intérêts des minoritaires	97 791	279 334	- 181 543
<b>Total des capitaux propres après résultat &amp; IM</b>	<b>28 309 312</b>	<b>28 696 339</b>	<b>- 387 027</b>

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultat consolidé	Part des minoritaires	
SIAME	12 130 067	2 491 471	12 130 067	-	2 491 464	-	-
ELECTRICA	- 840 225	- 950 108	- 697 776	31 956	- 918 152	- 31 956	825 595
SIAME INTER	117 548	156 266	217 533	25	156 256	10	149 990
SITEL	- 1 564 700	- 617 238	- 935 174	- 227 196	- 617 238	-	597 670
CONTACT	3 554 322	857 583	3 334 441	31	857 579	4	3 029 850
TOUTALU	- 1 750 131	28 495	- 1 375 512	194 520	- 47 373	5 280	2 301 450
IAT	- 91 569	- 498 026	- 70 784	329 216	- 249 013	- 249 013	400 000
MEDIKA TECH	- 44 123	23 490	- 36 751	41 629	5 990	17 500	51 000
IAT EUR	- 85 172	- 6 295	- 71 043	- 10 909	- 2 990	- 3 305	61 173
<b>Total</b>	<b>11 426 017</b>	<b>1 485 638</b>	<b>12 495 000</b>	<b>359 270</b>	<b>1 676 521</b>	<b>- 261 480</b>	<b>7 416 728</b>

### NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 1 860 025 TND au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt	1 619 054	1 838 363
Provision pour risques et charges	240 971	257 686
<b>Total</b>	<b>1 860 025</b>	<b>2 096 049</b>

#### 4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 1 619 054TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2020. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Emprunt SIAME	372 012	604 100	- 232 089
Emprunt SITEL	33 008	66 150	- 33 142
Emprunt CONTACT	453 247	674 063	- 220 817
Emprunt TOUTALU	235 760	349 990	- 114 230
Emprunt ELECTRICA	112 565	19 583	92 981
Emprunt IAT	205 799	124 476	81 323
Emprunt IAT EUROPE	2 120	-	2 120
Emprunt MEDIKATECH	204 544	-	204 544
<b>Total</b>	<b>1 619 054</b>	<b>1 838 363</b>	<b>- 219 309</b>

#### 4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 240 971 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
TOUTALU	Provision pour risques et charges	1 797
CONTACT	Provision pour risques et charges	70 000
SITEL	Provision pour risques et charges	169 174
<b>Total</b>		<b>240 971</b>

#### NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 35 061 366 TND au 31 décembre 2020, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 746 426
Autres passifs courants	5.2	7 467 734
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	16 847 205
<b>Total</b>		<b>35 061 366</b>

#### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2020, ce poste consolidé s'élevant à 10 746 426TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fournisseurs d'exploitation	7 541 933	7 326 848	215 085
Fournisseurs, factures non parvenues	587 756	863 317	- 275 561
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	2 494 986	2 992 774	- 497 788
Fournisseurs, retenues de garanties	4 620	11 440	- 6 820
Fournisseurs d'immobilisations	117 131	102 462	14 669
<b>Total</b>	<b>10 746 426</b>	<b>11 296 841</b>	<b>- 550 415</b>

## 5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 7 467 734TND au 31 décembre 2020, s'analysant comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Etat, impôts et taxes passifs	2 738 968	2 017 495	721 473
Organismes sociaux	942 544	824 152	118 393
Personnel et comptes rattachés	749 509	740 976	8 533
Clients, avances et acomptes	231 372	245 155	- 13 783
Dividendes et autres distributions	-	15 171	- 15 171
Créditeurs divers	1 888 810	96 998	1 791 811
Charges à payer	706 744	342 749	363 995
Produits constatés d'avance	207 288	4 189	203 099
Provisions courantes pour risques et charges	2 500	21 180	- 18 680
<b>Total</b>	<b>7 467 734</b>	<b>4 308 065</b>	<b>3 159 669</b>

## 5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2020 à 16 847 205TND se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Crédits de gestion	9 679 292	10 336 824	- 657 532
Echéance à moins d'un an /crédits	2 209 292	2 239 774	- 30 482
Intérêts courus sur emprunts	61 403	77 237	- 15 834
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>11 949 987</b>	<b>12 653 836</b>	<b>- 703 848</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>4 897 218</b>	<b>5 002 371</b>	<b>- 105 154</b>
<b>Total</b>	<b>16 847 205</b>	<b>17 656 207</b>	<b>- 809 002</b>

## NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 53 474 669 TND se détaille comme suit :

Désignation	2020		2019		Variation	
	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
CA SIAME	33 331 274	62,3%	35 070 869	57,73%	- 1 739 595	33,84%
CA SITEL	1 318 822	2,5%	2 268 817	4,55%	- 949 996	18,48%
CA CONTACT	13 467 152	25,2%	15 783 757	19,67%	- 2 316 606	45,07%
CA ELECTRICA	1 147 359	2,1%	2 431 326	15,74%	- 1 283 966	24,98%
CA TOUTALU	1 403 007	2,6%	1 421 816	2,22%	- 18 810	0,37%
CA IAT	666 720	1,2%	615 935	0,00%	50 785	-0,99%
CA SIAME INTERNATIONAL	1 806 888	3,4%	982 983	0,08%	823 905	-16,03%
CA MEDIKA TECH	304 016	0,6%	39 619	0,00%	264 397	-5,14%
CA IAT EUROPE	29 432	0,1%	-	0,00%	29 432	-0,57%
<b>Total</b>	<b>53 474 669</b>	<b>100%</b>	<b>58 615 122</b>	<b>100%</b>	<b>-5 140 454</b>	<b>100%</b>

(\*) retraité pour les besoins de comparaison

Revenus cumulés	55 974 423
Revenus intragroupe	2 499 754
<b>Total Revenus consolidés</b>	<b>53 474 669</b>

#### NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés consolidés totalisent 29 296 944 TND à la clôture de l'exercice 2020. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2020	
	En TND	En %
Ach SIAME	15 868 686	54,16%
Ach SITEL	1 035 690	3,54%
Ach CONTACT	8 025 752	27,39%
Ach ELECTRICA	1 056 218	3,61%
Ach TOUTALU	1 537 003	5,25%
Ach IAT	243 927	0,83%
Ach SIAME INTER	1 261 888	4,31%
Ach MEDIKA TECH	259 100	0,88%
Ach IAT EUROPE	8 680	0,03%
<b>Total</b>	<b>29 296 944</b>	<b>100%</b>

#### NOTE -8- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

Désignation	2020	
	En TND	En %
CP SIAME	4 357 674	45,91%
CP ELECTRICA	254 361	2,68%
CP SITEL	279 549	2,95%
CP TOUTALU	576 168	6,07%
CP CONTACT	2 928 904	30,86%
CP IAT	1 086 846	11,45%
CP SIAME INTER	-	0,00%
CP MEDIKA TECH	8 301	0,09%
<b>Total</b>	<b>9 491 802</b>	<b>100%</b>

#### NOTE -9- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2020	
	En TND	En %
AC SIAME	1 748 329	48,49%
AC ELECTRICA	242 652	6,73%
AC SITEL	160 332	4,45%
AC TOUTALU	160 788	4,46%
AC CONTACT	780 470	21,65%
AC IAT	273 734	7,59%
AC SIAME INTER	188 490	5,23%
AC MEDIKA TECH	23 496	0,65%
AC IAT EUROPE	27 044	0,75%
<b>Total</b>	<b>3 605 334</b>	<b>100%</b>

## NOTE -10- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2020	
	En TND	En %
CF SIAME	1 404 588	61,68%
CF ELECTRICA	219 731	9,65%
CF SITEL	215 248	9,45%
CF TOUTALU	274 708	12,06%
CF CONTACT	111 045	4,88%
CF IAT	40 669	1,79%
CF SIAME INTER	8 234	0,36%
CF IAT EUROPE	3	0,00%
CF MEDIKATECH	2 854	0,13%
<b>Total</b>	<b>2 277 081</b>	<b>100%</b>

## NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 1 197 483 TND contre un solde négatif de 2 323 440 TND au 31 décembre 2019, soit une variation positive de 1 125 957 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	6 723 345
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	- 2 264 523
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	- 3 332 865
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>1 125 957</b>

### 11.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation s'élevant à 6 723 345 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 740 645</b>	<b>- 325 604</b>	<b>1 415 041</b>
Amortissements et provisions nettes de reprises	3 030 102	- 632 457	2 397 645
Variation des stocks	4 153 886	18 569	4 172 455
Variation des créances clients	- 1 793 157	194 925	- 1 598 232
Variation des autres actifs	- 456 790	- 75 307	- 532 098
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	2 495 270	- 1 713 921	781 349
Plus value / cessions d'immobilisations	- 11 214		- 11 214
Plus value / cessions des titres de participation	-		-
Résorption subvention d'investissement	- 22 870		- 22 870
Charges financières sur emprunts	121 269		121 269
<b>Total</b>	<b>9 257 140</b>	<b>- 2 533 795</b>	<b>6 723 345</b>

## 11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2020 à -2 264 523 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décaissements sur acq. d'immo. corpo. et incorpo.	- 2 302 636	- 124 331	- 2 426 967
Encaissements provenant de la cession d'immo. corpo. et incorpo.	193 000		193 000
Décaissements sur acquisitions d'immo. financières	94 023		94 023
Encaissements provenant de la cession d'immo. financières	- 57 197	-	- 57 197
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	- 38 724	-	- 38 724
Décaissements sur autres valeurs immobilisées	31 642		31 642
Décaissements sur autres actifs non courants	- 60 300	-	- 60 300
<b>Total</b>	<b>- 2 140 192</b>	<b>- 124 331</b>	<b>- 2 264 523</b>

## 11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élevant à -3 332 865 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation/ capitaux propres	41 143	343 506	384 649
Subvention d'investissements	-		-
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	- 975 481	-	- 975 481
Variations des emprunts (MT)	- 542 062	-	- 542 062
Dividendes et autres distributions	- 2 799 971	600 000	- 2 199 971
Augmentation du capital	-		-
<b>Total</b>	<b>- 4 276 371</b>	<b>943 506</b>	<b>- 3 332 865</b>

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

*Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »*

### *Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 65 230 703 TND et un résultat consolidé bénéficiaire-part du groupe de 1 676 521 TND.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Les fonds propres de la filiale « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2020 à 1 078 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;
- La situation nette comptable de la filiale « SITEL » est négative et s'élève au 31 décembre 2020 - 1 187 mTND est par conséquent, inférieure à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société.
- La situation nette comptable de la filiale « ELECTRICA » est négative et s'élève au 31 décembre 2020 à -660 MtnD est par conséquent, inférieure à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### 1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 12 415 316 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

### 2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 4 361 502 TND arrêté au 31 décembre 2020.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

### 3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME » s'élevant au 31 décembre 2020 à 33 733 789TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

### Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Tunis, le 25 mai 2021**

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

**Khaled Mnif**